



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

N° : 2022/0912/01

**OBJET : DÉCISION
MODIFICATIVE N°2
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le vendredi 9 décembre 2022 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Gilles COMTE, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Julien BUISSON.

Absents : Nadine CAVELIER, Béatrice RAOU, Anne-Marie ALLOIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS (pouvoir à C. BOURNEZ), Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Gérard MEUNIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil de modifier le budget assainissement 2022 comme suit :

Investissement

Néant

Fonctionnement

Dépenses

Compte	Prévu	Réalisé	Reste	Propositions
6061 Fournitures non stockables	20 000.00 €	6 092.99 €	13 907.01 €	- 3 600.00 €
6215 Personnel affecté par la coll de ratt	11 000.00 €	0.00 €	11 000.00 €	400.00 €
6287 Remboursement de frais	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
66111 Intérêts emprunts et dettes	6 100.00 €	6 659.73 €	- 559.73 €	1 200.00 €
			TOTAL	0.00 €

Recettes

Néant

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Dit qu'il convient de modifier le budget assainissement 2022,

2. Retient les propositions de modification ci-dessus et dit que le budget assainissement 2022 sera ainsi modifié.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Gérard MEUNIER

Publié sur Internet le 15 décembre 2022